

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

A 20 H 30 – CONVOCATION DU 13 SEPTEMBRE 2018

Présents : GOZZERINO Gislain – MORISET Marc, MARILLIER Mireille, MARTY Thierry, GIBERT Mickaël, VAN DE HEL Wander, YRIEIX Françoise,

Excusés : GASPAROTTO Benoit, BARBIN Stéphanie

Absent : MAJOU Frédéric

### ORDRE DU JOUR

- **Travaux communaux**
- **PLUI**
- **Transfert de compétences voirie communale**
- **RGPD**
- **Loyers communaux**
- **Convention Gites de France**
- **Adressage normalisé**
- **Questions diverses**

### **TRAVAUX COMMUNAUX**

- **PROJET SANITAIRE PUBLIC AU JARDIN PUBLIC**

Présentation des plans du projet de construction des sanitaires public au Jardin public établis par l'Atelier d'Architecture Frédéric JOLY. Monsieur le Maire précise que l'architecte pourra chiffrer ce projet après validation par le conseil municipal. Le conseil municipal valide les plans tel que présenté.

- **Caméra de surveillance pour la mairie et l'agence postale,**

Monsieur Thierry MARTY présente le devis de l'entreprise SUD AUTOMATISME qui comprend la fourniture de 3 caméras de surveillance, le câblage et la pose de l'ensemble pour un montant HT de 1623 € soit 1947.60 € TTC.

Le conseil considérant que pour la sécurité de l'Agence Postale et la Mairie il est nécessaire de faire cette installation

Décide de retenir le devis de l'entreprise SUD AUTOMATISME dont le siège social est à NERAC.

- **PLUI**

Après examen du Plan :

- Le séchoir du Roussel n'est pas recensé
- A Labrou manque le Four à prunes

Le sujet est différé

- **TRANSFERT DE COMPETENCES VOIRIE COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été effectué avec le responsable voirie de la CCLT une révision du plan de voirie communale mise à disposition de L'EPCI.

Des modifications liées au nommage de certaines rues ont été effectuées, il y donc lieu d'établir un nouveau procès-verbal et autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau procès-verbal de mise à disposition des voiries communales à la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

#### - **RGPD**

Présentation est faite du règlement général sur la protection des données qui est entré en vigueur le 25 mai 2018 dans tous les pays de l'Union Européenne et qui s'applique à toutes les collectivités. Une convention RGPD et délégué à la protection des données est proposée par le CDG 47.

LE cout est de 290 € par jour pour la phase initial, le nombre de jour est à définir avec le CDG, puis 600 € par an pour le forfait DPD Mutualisé – Phase abonnement DPO mutualisé.

Le conseil ne valide pas la convention du CDG et demande un autre devis.

#### - **LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du trésorier lui demandant de faire une décision modificative pour annuler une dette de loyer qui n'est pas payé pour un montant de 4 951.91 €

Le conseil Municipal après délibéré, refuse de constituer la provision pour dépréciation de provision. Il demande à Monsieur le Maire de faire un courrier au percepteur pour lui indiquer la décision du Conseil Municipal.

#### - **CONVENTION GITES DE France**

Le conseil donne un avis favorable pour l'adhésion en formule partenaire avec Gite de France pour les gites B et C. La taxe de séjour sera à payer directement à la mairie.

Concernant le gite D et considérant que le contrat AVEC actour 47 doit être dénoncé avant le 30 juin, le renouvellement sera fait pour une année. Un courrier sera adressé à ACTOUR 47 pour dénoncer la convention qui lie la commune avec cet organisme.

#### - **ADRESSAGE NORMALISE**

Le projet de nommage des routes de la commune pour effectuer l'adressage normalisé est présenté à l'assemblée suivant liste ci-dessous :

- Route du Moulin à Eau, Route de la Grangeotte, Chemin de Capot, Route de Roudayrou, Allée de Gaudail, Allée les Jonquas, Route de Grateloup, Chemin de Casse, Route de Monclar, Route du Pech de Bure, Chemin de St Jean, Chemin de Cardailiac, Chemin de La Lèbre, Chemin des Moulins, Chemin de Ribet, Route de Castelmoron, Allée de Guillamote, Route de Clairac, Route de Marsac, Chemin de Moulin de Safin, Route de Tonneins, Route de Beausoleil, Route de la Torgue, Allée Noël Dubosc, Route de Grand Camp

Pour valider le projet, le conseil décide d'apporter les modifications suivantes:

- Allée les Jonquas devient Chemins les Jonquas
- Route du Pech de Bure devient Route du Bois de Bure
- Allée de Guillamote devient Chemin de Guillamote
- Route de Grand Camp devient chemin de Grand Camp

#### - **QUESTIONS DIVERSES**

**Bornage Laubarède :** Lors du bornage de la propriété de Laubarède, il s'est avéré que la route qui mène à Grand Camp est dans la propriété de Laubarède. Après discussion avec les propriétaires, Monsieur le Maire a contacté la Communauté de Communes qui a la compétence voirie afin d'étudier une proposition pour régler ce problème.

La partie du chemin communal en partie basse qui longe le fossé est pour moitié dans la propriété de Laubarède, le conseil décide de le laisser en l'état, soit un chemin d'environ 3 m sur 120 m de long environ.

L'Abris bus de St Jean sera installé, monsieur le Maire doit rencontrer le chauffeur de bus pour définir de l'emplacement.

**Chenil de Caubeyre :** Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Chenil de Caubeyre que pour des raisons professionnelles le délégué titulaire actuel ainsi que son suppléant ne peuvent assister aux assemblées. Il y a lieu de désigner un nouveau délégué Titulaire et son suppléant. Aucune candidature pour procéder à l'élection, le conseil ne souhaite pas élire un délégué d'office ajourne le sujet.

**Service départemental des routes :** Monsieur le Maire informe le conseil que le goudronnage de la départementale, D 202, qui traverse le village et la commune devait être effectué en juin 2018. Pour des raisons inconnues, le responsable du secteur a informé la mairie que ces travaux sont reportés et seront réalisés à partir de juin 2019.

**Demande d'aide pour le 4 L Trophy,** Monsieur le Maire présente le dossier fourni par Camille Van de Hel, habitante de Laparade, qui s'engage en 2019 et demande une participation éventuelle à la commune, le conseil municipal vote une participation de 200 €.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 30